

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-140**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, M. Laurent GORYL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Amortissement des immobilisations corporelles

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGOLLE

SECRETAIRE : Monique PLAZZI

Rapporteur : F. BOISSERIE

Considérant qu'en 2019, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a acheté des immobilisations corporelles pour ses différents services ;

Considérant que la durée d'amortissement est variable d'un bien à l'autre, compte-tenu du coût d'achat unitaire mais aussi de la fréquence d'utilisation du bien et de l'espérance de vie du matériel ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe la durée d'amortissement de chaque bien de la manière suivante :

N° d'inventaire	Libellés	Montant H.T	TVA	Montant T.T.C	Durée d'amortissement
2019 000 06	Standard téléphonique de la Communauté de Communes	9 148,00 €	1 829,60 €	10 977,60 €	8 ans
2019 000 10	Portail Complexe Villa Sport	1 805,00 €	361,00 €	2 166,00 €	3 ans
2019 000 13	Climatisation Crèche	12 072,00 €	2 414,40 €	14 486,40 €	10 ans
2019 000 15	Chaudière Logement Le Chalard	4 496,62 €	247,31 €	4 743,93 €	5 ans
2019 000 17	Mobilier (marché au cadran)	9 591,17 €	1 918,23 €	11 509,40 €	3 ans

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC20191330-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

17 DEC. 2019

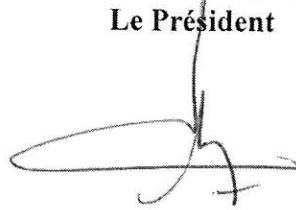
Affichage le

Concernant les autres immobilisations corporelles acquises en 2019, la durée d'amortissement sera celle définie par délibération du 3 décembre 2006, visée en préfecture le 28 décembre 2006, à savoir :

- Acquisitions inférieures à 1 000 € H.T. : 1 an
- Mobilier : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel et outillage divers : 10 ans
- Véhicule, matériel de transport : 5 ans

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC201971330-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.